

comme d'un observatoire naturel, sa vue saisissait distinctement la plupart des lieux qu'on lui désignait. Jusqu'à la Loire, de Saint-Barthélemy à Cottance, les Chauve étaient les maîtres et les quelques terres et églises, enclavées dans leur vaste fief, étaient par eux rançonnées sans merci. Le comte de Forez avait cependant placé ou maintenu une châtellenie à Cottance même : la puissante abbaye de l'Île-Barbe y était également propriétaire (1) ; mais dans ces temps d'invasions et de brigandages perpétuels, on n'était pas garanti contre la rapacité du voisin plus fort et l'impunité était d'avance assurée au ravisseur audacieux et prompt à se cacher derrière ses hautes murailles. Au levant le fief était borné par des terres, appartenant soit à la cathédrale de Lyon, soit à la collégiale de Saint-Just ; Saint-Martin-Lestra relevait de la première et Saint-Barthélemy de la seconde, pour la plus grande partie. Du côté du nord, Savigny avait un de ses plus vastes, sinon un de ses plus productifs cantons ; érigé en viguerie indépendante, l'administration en avait été remise à un laïc, dont l'ambition inquiétait assez souvent les moines, et dont les extorsions pesaient plus atrocement encore sur le malheureux paysan. D'Essertines à Monchal, de Panissière à Villechenève, d'Affoux à Violey, il gouvernait, il surveillait, il jugeait, il

---

(1) Cf. Charpin-Feugerolles : *Cart. des Francs-Fiefs du Forez* : I, et table, p. 246.

Cl. Le Laboureur : *Les Masures de l'Île-Barbe*. Chap. XIV. Charte de confirmation des possessions de l'abbaye par Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, donnée le 20 août 971.

Pour ceux que la question intéresse, nous rappellerons que l'église était alors sous le patronage de la Sainte Vierge, *Sancta Maria de Constantia* ; depuis Notre-Dame a été dépossédée, saint Roch est devenu le titulaire, mais à une date récente.